

COMMUNIQUE DE LA GENDARMERIE

Mesdames, Messieurs les Maires de Vendée,

LES FAITS :

A l'approche de la Toussaint une recrudescence de vols, dans les véhicules ou de véhicules, à proximité des cimetières, lieux de recueillement et autres lieux de culte est à craindre. Par ailleurs, les pompes-funèbres, qui connaissent une activité forte en cette période, risquent également d'être ciblées par les malfaiteurs. Aussi, le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée met une nouvelle fois en garde contre :

- les vols de véhicules et vols à la roulotte à proximité des cimetières,
- les vols dans les entreprises de pompes-funèbres.

LES RECOMMANDATIONS :

Le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée invite à la plus grande vigilance et à prendre quelques mesures de sûreté élémentaires :

Concernant la prévention des vols commis à proximité des cimetières:

- Afficher une mise en garde du public à l'entrée des cimetières (voir l'imprimé joint)
- Sensibiliser le personnel (policiers municipaux, gardiens de cimetières ou lieux de culte, agents technique ...)
- En cas de vol, inviter les victimes à déposer plainte auprès de la brigade de gendarmerie ou du commissariat de police de son choix ou par une pré-plainte en ligne par internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Concernant la prévention des vols commis au préjudice des entreprises de pompes -funèbres:

les commerçants doivent notamment,

- porter une attention toute particulière aux heures d'ouverture et de fermeture de leur établissement,
- s'assurer avant, de quitter l'entreprise, que toutes les issues soient verrouillées et que le système d'alarme et (ou) de vidéoprotection soit en fonction,
- effectuer leur dépôts bancaires à des horaires aléatoires en empruntant des itinéraires variés,
- ôter les clés des véhicules de société du contact, les dissimuler ou les remiser dans un coffre à clés.

Les recommandations figurant ci-dessus peuvent utilement, si vous en décidez ainsi, être rappelées dans le bulletin municipal et/ou mises en ligne sur le site internet de vos communes :

La sécurité étant l'affaire de tous, signalez tous comportements ou passages répétés vous paraissant suspects. A cet effet, contactez directement la brigade de gendarmerie la plus proche ou adressez nous un mèl à : prevention-ggd85@gendarmerie.interieur.gouv.fr